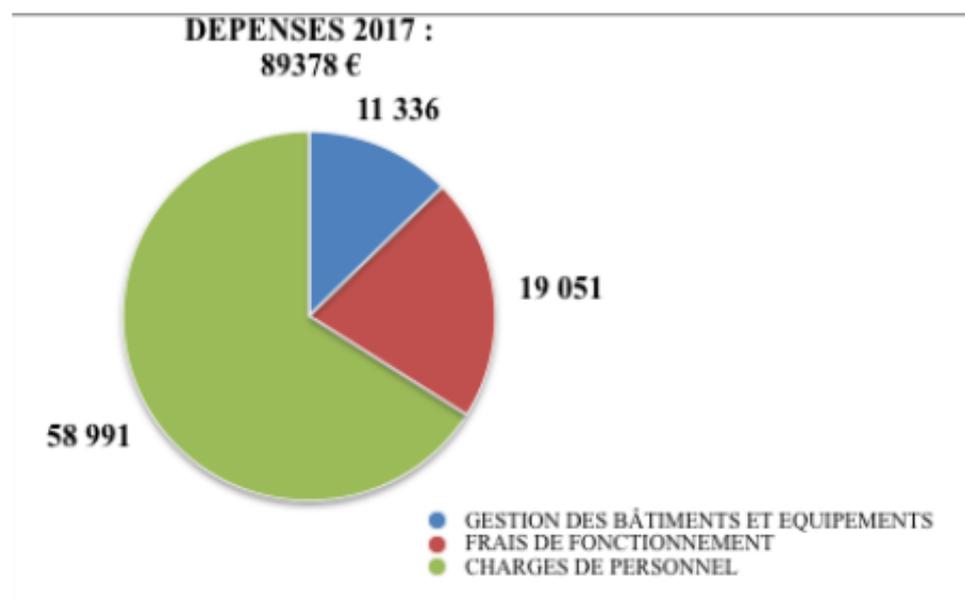


En 2017, pour assurer sa pastorale, la Paroisse de Plaisir a dépensé 89 378 €, dont 66 % en salaires et charges pour rémunérer les prêtres, la secrétaire paroissiale, ainsi que la femme de ménage.

Les frais de fonctionnement sont réduits de 20% : 19 051 € (24003 € en 2016 )

Les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien du presbytère, de la salle paroissiale et de l'église sont stables à 11336 € (11633 € en 2016).

Comme en 2014, 2015, 2016 , il n'y a pas eu de dépenses d'investissements prises en charge par le Diocèse.



Les quêtes se maintiennent à 39 143 € (41 138 € en 2016).

Les dons (obsèques, mariages, baptêmes, offrandes diverses,...), ont rapporté 21 417 € .

Les autres recettes dont les inscriptions au catéchisme et les cierges ont augmenté à 20 509 € (19 122 € en 2016)

Ces comptes présentent un déficit de 8309 €.

Le Denier du culte est en légère augmentation à 58290 € (2016 : 57846€), il a donc permis de couvrir le déficit , et de dégager un excédent de 49981 €, que le Diocèse pourra reverser à des paroisses en difficultés financières, comme il l'avait fait pour Plaisir pendant plusieurs années.

